

Paris, le **27 SEP. 2013**

Le Directeur général adjoint Opérations

Monsieur Claude AZAM
Directeur du bureau d'enquêtes sur les
accidents de transport terrestre
Ministère de l'Ecologie, du Développement
durable et de l'Energie
Tour Voltaire
92055 LA DÉFENSE cedex

Références : D/2013/009609/00/MAL/KD
Affaire suivie par : Marie-Annick LOISEL

Objet : Suites données par RFF à l'enquête technique du BEA-TT sur la collision entre un TER et une automobile survenue le 4 décembre 2011 sur le passage à niveau n° 65 au Breuil dans le Rhône

Monsieur le Directeur,

Par courrier du 12 juillet 2013, vous avez transmis à RFF le rapport définitif d'enquête technique établi par le BEA-TT sur la collision entre un TER et une automobile survenue le 4 décembre 2011 sur le passage à niveau n° 65 au Breuil dans le Rhône.

Vous avez invité RFF à faire part des suites qu'il entend donner à la recommandation R3 de votre rapport.

Recommandation R3 (Préfecture du Rhône, Réseau Ferré de France, commune du Breuil) : Prendre les mesures nécessaires pour supprimer le passage à niveau n° 65 de la ligne ferroviaire de Lozanne à Paray-le-Monial et, dans cette attente, en limiter strictement l'accès aux seuls riverains par tout moyen approprié.

Les démarches engagées à ce jour consistent à étudier, comme recommandé, la suppression de ce passage à niveau. Les études sont sur le point d'être lancées et le cahier des charges rédigé à cet effet prévoit la réception du livrable correspondant dans le courant du 1^{er} trimestre 2014.

Simultanément, pour pallier une éventuelle impossibilité de suppression (techniques, financières, ...), RFF a demandé le chiffrage d'une automatisation de ce passage à niveau.

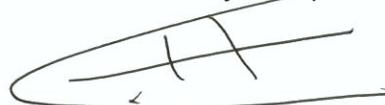
Nous disposerons, dans le courant du 1^{er} trimestre 2014, de l'ensemble des éléments utiles à la prise de décision, sachant que RFF privilégie, à ce stade, la suppression du passage à niveau.

"Réseau ferré de France exploite les coordonnées de ses correspondants dans une base de données ayant pour unique finalité la gestion et le suivi des courriers. Vous disposez auprès de RFF d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant".

Enfin, RFF a adressé le 03 septembre 2013, à M. le Maire du Breuil, avec copie à M. le préfet du Rhône, un courrier avisant la municipalité des préconisations du rapport du BEA-TT et des démarches engagées par RFF et lui demandant de nous informer de la mise en place de la signalisation limitant l'accès à ce PN aux seuls riverains.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Directeur Général Adjoint Opérations

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' with a horizontal line through it, and a smaller 'H' to its right.

Christian COCHET